

BIBLIOTHÈQUE
DE L'ÉCOLE
DES HAUTES ÉTUDES

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SCIENCES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES

QUARANTE-CINQUIÈME FASCICULE

HISTOIRE DES INSTITUTIONS MUNICIPALES DE SENLIS
PAR JULES FLAMMERMONT.



PARIS

F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, 67

1881

HISTOIRE
DES
INSTITUTIONS MUNICIPALES
DE SENLIS

PAR
JULES FLAMMERMONT



PARIS
F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67

—
1881

XXXIX

9 Décembre 1408

Les attournés donnent leur démission, parce que les habitants refusent de voter une taille pour subvenir aux besoins de la ville.

Assemblée faite en la maison de la ville de Senlis le dimanche IX^e jour de décembre mil III^e et huit, présens M^e Jehan de Beaufort, Guiart Thibout, Pierre Frigon, à ce temps gouverneurs de la dite ville, en la quelle assemblée furent présens les personnes qui ensuivent :

Primo, Jehan le Charon,
M^e Pierre le Clerc,
Robert Gentilg,
Pierre Ansout,
Pierre le Veule, etc.

Ausquelx fut dit par la bouche dudit maitre Jehan de Beaufort que la ville avoit mout fraié et despendu et faloit fraier tant pour le procès que la ville a contre le seigneur de Chantilly, pour lez dons et présens de vins fais par icelle ville aux seigneurs passans par icelle, comme pour plusieurs ouvrages necessaires que y fault faire en la forteresse d'icelle ville, et pour ce convenoit avoir une grant somme d'argent pour paier ce que dit est, et que autrement on ne povait gouverner la dite ville. Lesquelx, tout d'un commun accort, dirent et répondirent que leur intencion n'estoit point que l'en asseist taille sur eulx jusques ad ce que premier et avant toute œuvre ilz eussent veu l'estat de touz lez despenciers qui n'avoient pas afiné leurs comptes ; à quoy leur fu répondu par lez dessus nommés atournés que ilz vouloient bien et estoient tous d'accort que ilz lez veissent, mais, non obstant ce, y faloit adviser de pourveoir à ce que dit est ; et lors ilz dirent tous ensemble, que ilz ne paieroient point de taille jusques ad ce que ilz eussent veu lez dis estas ; et adonc les diz atournés, en la présence de tous les dessus nommés, se deschargèrent du gouvernement d'icelle ville, en leur disant et desclarant que plus ne s'en mesleroient, et que, au surplus ilz feissent ainsi comme ilz cuideroient que bon feust, en mettant les clés d'icelle ville seur le buffet.

(Archives de Senlis, BB. II, f^o 19, r^o.)